

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 29 avril 2016

Le vingt-neuf avril deux mille seize, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY 1^{ère} Adjointe. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de MM. Philippe COLOMBEL, Cyril GUILBAUT, Patrick DRON et Sylvain PROBOLA, excusés. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I- BUDGET PRIMITIF M14 2016

La commission des finances s'est réunie le 21 avril dernier et a tracé les grandes lignes du budget 2016, débattu ce soir par le conseil municipal.

Pour ce qui est des dépenses, le conseil municipal inscrit, en plus des restes à réaliser 2015 (gouttières de l'école et honoraires du cabinet LAMY) les projets d'investissement suivants :

Remplacements des fenêtres et pose de volets sur le bâtiment de l'école « cours élémentaires – maternelle » : 33 000 euros TTC.

Isolation de la salle des fêtes (extérieur et scène) : 9 600 euros TTC.

Réparation de l'horloge (une seconde société a été sollicitée et un devis et attendu) : 3 000 euros TTC prévisionnels.

Création « d'accès personnes handicapées » sur les bâtiments : 3 000 euros TTC.

Mise aux normes de l'électricité de l'école : 5 000 euros TTC prévisionnels.

Aménagement du jardin public : 1 000 euros TTC prévisionnels.

Dépenses diverses : 2 000 euros.

Il est précisé que toutes les dépenses de voirie prévues cette année ou encore à l'étude seront financées par l'enveloppe « voirie intercommunale » pour laquelle la commune verse encore cette année 50 000 euros. Le projet des ralentisseurs sur la place Augustin Delahaye est toujours étudié par l'agence routière du Département qui a demandé des précisions au cabinet V3D. La viabilisation du lotissement de la Sollette devrait pouvoir commencer à l'issue des fouilles. Un devis pour l'aménagement d'une place handicapée à la salle des fêtes est attendu, ainsi que pour la couche de surface de l'impasse de l'Avalasse. Le trottoir face aux logements OPSOM sur la place devrait également être à la charge de la commune.

Les recettes d'investissement comprennent les subventions prévisionnelles sollicitées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental (14 500 euros pour les huisseries de l'école) et la subvention 2015 non encore perçue du Département (4 600 euros), ainsi que le FCTVA de l'année 2015 (7 000 euros).

Pour ce qui est du fonctionnement, le conseil municipal conserve les taux d'imposition de 2015 : 12,45 % pour la taxe d'habitation, 22,17 % pour la taxe foncière sur le bâti et 42,17 % pour la taxe foncière sur le non-bâti, malgré la baisse significative des dotations de l'Etat (-11% pour la DGF).

Pour ce qui est des subventions aux associations, le conseil municipal accepte la proposition de la commission des finances visant à arrondir les sommes versées en les augmentant de 5 à 6 % cette année. Mme la 1^{ère} adjointe explique que les bilans financiers des associations doivent être présentés au conseil municipal.

Le conseil décide également d'augmenter le loyer du logement de M. et Mme HERENT à 350 euros par mois à compter du 1^{er} juin 2016, et le coût de la location de la salle des fêtes pour les personnes extérieures à 250 euros le week-end, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget principal M14 2016 qui s'équilibre à la somme de 121 100 euros en section d'investissement, et à la somme de 653 700 euros en section de fonctionnement.

II- PROJET DE TRAVAUX SUR LA NOUVELLE MAIRIE

Le conseil municipal étudie les plans établis par le cabinet LAMY concernant l'aménagement du bâtiment acquis l'an passé. Mme Lysiane JOLY précise que le projet devra être déposé pour février 2017 en Sous-Préfecture afin de pouvoir prétendre à l'aide de l'Etat (de 30 à 35 % de DETR). Les travaux d'investissement ne pourront donc commencer avant cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la solution n°1 et précise différents points qui devront être incorporés au projet ou modifiés sur les prochains croquis. L'objectif est désormais de finaliser ce projet dans son ensemble et de le chiffrer, pour ensuite le scinder en différentes tranches de travaux, par ordre de priorité, avant dépôt du dossier de subvention.

III- MANIFESTATIONS A VENIR

Repas des aînés

Environ 100 personnes assisteront au repas le 5 mai prochain. L'idée de demander aux Arrestois de s'inscrire l'an prochain pour participer à cette manifestation est évoquée. La préparation de la salle des fêtes aura lieu la veille à 18h00.

8 mai

Le programme est distribué aux conseillers municipaux

Fête locale

La fête aura lieu le week-end des 18 et 19 juin. Cette année, l'association des fêtes organisera un trail le samedi après-midi ; la Bidayenne jouera ce jour-là. Le traditionnel concert de l'harmonie de Mons-Boubert aura lieu à la salle des fêtes le dimanche.

Un courrier sera envoyé aux forains pour leur rappeler que leurs caravanes ne doivent plus stationner sur le parking de l'école.

Maisons fleuries

Le jury passera dans les rues du village le vendredi 22 juillet, à partir de 13h30. La commune de Mons-Boubert sera comme chaque année sollicitée pour y participer. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG représentera la commune d'Arrest au sein du jury de Mons qui se réunira le 3 juillet prochain.

13 et 14 juillet

La retraite aux flambeaux, qui fera suite au pique-nique sur le terrain en herbe à côté de l'église, passera cette année par l'impasse de l'Avalasse, la rue de Haut, la rue à Cailloux, la rue de Tilloy et la rue du Stade ; le bal n'aura pas lieu. Le lendemain, la remise des prix du Brevet des collèges sera suivie par les traditionnels jeux.

IV- BUREAU DES ELECTIONS

Le bureau des élections d'un conseiller municipal est constitué pour les 5 et 12 juin prochains. Les élections auront lieu à l'école, dans la salle BCD (bibliothèque), comme en décembre dernier.

V- QUESTIONS DIVERSES

Intercommunalité

M. le Préfet a arrêté le 30 mars 2016 le schéma départemental de coopération intercommunale, instituant un projet de périmètre qui fusionne les communautés de communes de l'Abbevillois, de la région d'Hallencourt et de la Baie de Somme Sud. Les conseils municipaux sont désormais invités à donner leur accord sur ledit périmètre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote contre ce projet de périmètre. Il considère notamment que la taille de cette structure est trop importante, que les communes sont de ce fait trop éloignées les unes des autres, que ceci entraînera des déplacements écologiquement préjudiciables. Le conseil municipal craint également une diminution de la représentation de la commune d'Arrest au sein d'une structure aussi importante ; il estime qu'un regroupement de communautés de communes situées le long du littoral eût été plus profitable, afin d'éviter des différences d'identité culturelle (présence d'une grande ville, de communes rurales et de communes littorales touristiques).

DPU

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente de la propriété de M. et Mme MENTION Robert (E 976 et 1068).

Commissions

La commission fleurissement se réunira le 12 mai, la commission voirie le 19 mai, et la commission du Bidayen le 26 mai.

QR Codes

Mme Lysiane JOLY fait part au conseil municipal de la proposition de M. Cyril GUILBAUT de placer à plusieurs endroits de la commune des QR Codes (code-barres carrés, noirs et blancs, que l'on trouve désormais un peu partout, sur les factures, sur les produits de consommation, etc...). Ceci permettrait, à

l'aide d'un smartphone, d'obtenir des informations diverses sur le village (par exemple au niveau des chemins de randonnées, sur les bâtiments communaux...). Le conseil municipal apprécie cette idée mais se demande si les problèmes récurrents de réseau téléphonique sur la commune ne gêneront pas la mise en place de ce projet.

Informations

Suite au courrier de Mme Marie DUPONT signalant la vitesse excessive des véhicules rue à Cailloux, les données relevées par le radar pédagogique ont été envoyées à l'agence routière du Département qui a été relancée plusieurs fois. Une réponse est attendue.

VI- QUESTIONS D'INITIATIVES

M. Armel BOUCHARD rapporte que des riverains de la rue des Abeilles ont demandé si une réunion de quartier aura bien lieu, comme annoncé il y a quelques mois ; la question de la mise en place d'un sens unique est notamment une préoccupation dans le quartier. Mme JOLY répond que cette réunion sera prévue à l'automne.

Mme Delphine FORESTIER signale un voiture en panne sur un trottoir rue à Cailloux, depuis plusieurs jours.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande si un bilan sur trois ans va être dressé par la Communauté de commune concernant le Temps d'Activités Périscolaires (fréquentation, activités...). Mme Lysiane JOLY informera le conseil municipal des éventuels bilans qui résulteront de la future réunion. Mme FOUQUEMBERG signale également que les activités proposées ne sont plus affichées dans le panneau de l'école. Mme Delphine FORESTIER explique que pour ce qui est de la fréquentation, le nombre d'enfants est important et constant (de 85 à 90).

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG explique qu'il y a quelques mois, la Communauté de communes avait proposé de remplacer le four de la cantine par un plus grand. Mme Lysiane JOLY se rapprochera de la CCBSS à ce sujet.

Mme Eliane HOUARD demande si des précisions ont été obtenues concernant les « voisins vigilants ». Mme JOLY répond qu'un contact a été établi par mail et qu'un responsable sera prochainement entendu à ce sujet.

